Université Populaire d'Avignon COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION du 10 novembre 2022

Anouk BARTOLINI, François RIETHER, Claude SOUTIF, Co-Présidents de l'association, nommés lors du CA de mai dernier suite à la démission de Jean-Robert ALCARAS, ont proposé une **réunion des membres du CA de l'UPA et des bénévoles actifs le jeudi 10 novembre 2022 à 16h00**. La réunion s'est tenue dans une salle de l'université H. Arendt d'Avignon qui a répondu favorablement à notre demande de mise à disposition.

Présent-e-s : Anouk BARTOLINI, Sylvie BRISSON, Laïla COMMIN-ALLIE, Michèle FRAYTAG, Jean-Claude FRAYTAG, Barbara LE GALL, Joëlle MOLINA, François RIETHER, Claude SOUTIF

Excusé-e-s: Hélène ALCARAS, Jean-Robert ALCARAS, Patrick GUIVARCH (Cinémas Utopia), Vincent SIANO (TRAC), Délirium (M. Laurent Derobert qui a donné procuration à Claude Soutif)

Ordre du jour :

- 1. Information sur l'ensemble des démarches réalisées depuis le dernier CA du 3 mai 2022 mettant en place une direction collégiale de 3 membres avec mission d'explorer les possibilités permettant un redémarrage de l'activité de l'UPA (audelà du seul atelier "Regards Croisés") et de la vie de l'association
- 2. Débat sur les conditions de la reprise d'activité, sur ses modalités le cas échéant.
- **3.** Modifications de statuts à soumettre à l'AG extraordinaire (la direction collégiale propose les modifications figurant sur le document joint)
- **4.** Ordre du jour de l'AG extraordinaire (modifications de statuts)
- **5.** Ordre du jour de l'AG ordinaire (informations sur la vie de l'UPA depuis l'AG du 1er mai 2019, conditions de la reprise d'activité, modalités (date, rythme, type d'activité, thème...), élection du CA
- 6. Date, heure et lieu des AG (un mardi 18h dans un amphi de l'université?)
- 7. Envoi de la convocation par le mailing de l'UPA et la mise en ligne sur le site, qui devra comporter outre les ordres du jour, un exemplaire des statuts avec les modifications proposées par le CA, un bulletin d'adhésion et un bulletin de candidature au CA.
- **8.** Diffusion de l'information sur ces AG (gazette Utopia....)
- **9.** Questions diverses

* *

1. INFORMATIONS

Claude remercie l'ensemble des participants pour leur venue. Il expose en détail les démarches entreprises avec Anouk et François auprès de l'université, accompagnés de Jean-Robert pour les mises en relation, depuis le mois de mai dernier en vue d'explorer les possibilités d'une « reprise » complète de l'activité de l'UPA et les conditions de cette reprise.

Tout d'abord il est important de souligner que l'activité de l'atelier « Regards croisés » ne s'est jamais interrompue :

- Le 7 juin 2022 la réunion d'échanges autour du livre *Mémo sur la nouvelle classe écologique* de Bruno Latour s'est déroulée comme prévu clôturant la période sur le thème *Attends toi à l'inattendu*
- Pour l'année 2022-2023 le thème choisi par les membres de l'atelier est *Trouver une place*
- Le 11 octobre 2022 : réunion autour du livre *La fin de l'homme rouge (ou le temps du désenchantement)* de Svetlana Aleksievitch
- Le 31 janvier 2023 : prochaine réunion autour du livre *La place* de Annie Ernaux. Cette réunion se déroulera à la BU comme auparavant.

Présidence de l'université

Par l'intermédiaire de Jean-Robert un rendez-vous a été obtenu avec le président de l'université M. Philippe ELLERKAMP fixé au 5 septembre 2022. Nous avions tenté d'avancer ce rendez-vous en sollicitant le président à travers un courrier du 25 mai mais sans succès. Nous avons donc été accueillis le 5 septembre, Anouk, Claude et Joëlle (en remplacement de François non disponible à cette date-là) pour un entretien très constructif durant lequel M. Ellerkamp a rappelé tout l'intérêt que représente pour lui l'UPA et ses activités d'éducation populaire auprès d'un public extérieur à l'université ; il a été de plus très à l'écoute de nos souhaits. Un procès-verbal de cette réunion nous a été remis le 28 septembre.

Le 28 septembre également, Jean-Robert Alcaras a annoncé officiellement à ses collègues enseignants de l'université son départ de la présidence de l'UPA. Il leur a expliqué en détail les raisons de cette décision qui sont d'ordre personnel mais pas du tout liées à une quelconque remise en question du projet UPA dans sa globalité et les a vivement incités à reprendre le flambeau de cette belle aventure initiée en 2005, à travers un second courrier en date du 5 octobre.

Bibliothèque universitaire

Le 14 octobre une rencontre a eu lieu avec les responsables de la BU, Mme Corinne MAUBERNARD, Mme Claire MIQUEL et M. Jacky BARBE, qui ont renouvelé le grand intérêt qu'ils portent au projet UPA. Dans l'immédiat les décisions prises concernent les possibilités d'accès à la BU de l'université : les anciens adhérents à l'UPA peuvent toujours obtenir une *carte de prêt* au tarif de 10€ pour l'année scolaire et les visiteurs occasionnels (réunions, cours futurs...) devront détenir une *carte de visiteur* gratuite qui permet également de consulter des ouvrages sur place à la BU. Toutes les informations liées à l'obtention de la *carte de visiteur* sont consultables sur le site de l'université. Ces échanges ont été très encourageants.

Service informatique

Lors de la rencontre avec M. Stéphane IGOUNET, responsable du service informatique, ce dernier nous a exposé en détails les contraintes d'accès au site de l'UPA hébergé gracieusement par l'université. Ces contraintes de sécurité régulièrement expliquées par Hélène et Jean-Robert, nous imposent, si l'on souhaite poursuivre dans les conditions actuelles : accès au site pour les mises à jour d'informations et mailing divers auprès des intéressés déjà enregistrés et à venir, à ce qu'un référent universitaire soit élu au sein du bureau du CA de l'association.

Service juridique

Nous sommes en contact, par mail et téléphone, avec M. Mario LUBIN, du service juridique de l'université, pour lui fournir tous les éléments nécessaires à l'établissement de la convention de partenariat qui gérera dorénavant les rapports entre l'université et l'UPA.

Pôle sécurité incendie

C'est à travers ce pôle que nous avons demandé et obtenu la mise à disposition d'une salle, dans un temps de réponse très court, pour la réunion de ce jour.

Nous avons eu également le plaisir de déjeuner avec M. Georges LINARES, vice-président de l'université qui nous a renouvelé le grand intérêt que porte l'université à l'égard de l'UPA en raison du rôle de médiation scientifique (vulgarisation, pédagogie, citoyenneté) mais aussi de partage épistémologique. Il s'est par ailleurs engagé à nous aider à trouver un référent universitaire afin d'accélérer la rédaction de la convention. Il pourrait de plus, éventuellement, intervenir en AG afin de présenter à tous les conditions de ce nouveau départ.

Enfin, un universitaire, M. Romain FARELLACCI, est entré en contact par mail avec nous pour manifester son intérêt pour l'UPA. Nous poursuivons nos échanges actuellement pour tenter de le rencontrer s'il le souhaite toujours.

Tous ces retours et la qualité des échanges que nous avons eus avec ces différents interlocuteurs confirment la vraie volonté de l'université de nous accueillir à nouveau dans ses murs.

2. MODALITES DE REPRISE

Un débat se déroule ensuite autour des modalités matérielles de reprise. Certains regrettent la spontanéité que l'on a connue dans le passé qui facilitait l'accès à ceux qui le désiraient au cours de l'UPA, même s'ils se décidaient au dernier moment à venir. Dorénavant il faudra disposer de la *carte de visiteur* qui est, il faut le souligner, une contrainte moindre par rapport à la tenue de listes d'inscriptions comme cela avait été préalablement envisagé par l'université.

D'une manière générale il faut être conscient que, quel que soit le lieu qui accueille l'UPA il y aura toujours des contraintes propres à l'établissement et que nous devrons nous y conformer. Ces dispositions figureront dans la future convention.

Joëlle émet des réserves quant à la difficulté d'accès aux différentes listes : auditeurs, adhérents, intervenants... et regrette qu'il soit toujours nécessaire de solliciter Jean-Robert pour y accéder et surtout procéder à tout mailing, comme par exemple la convocation à l'AG dans un premier temps ; mais également pour tenir les auditeurs informés des démarches actuelles qui visent à la pérennisation de l'UPA. En réponse à ces craintes nous rappelons :

- qu'il est impossible, pour les raisons de sécurité informatique évoquées plus haut en termes de protection des données personnelles d'extraire des fichiers
- que le site de l'UPA est toujours accessible et consultable par les intéressés
- et que Jean-Robert s'est engagé à y mettre tous les comptes-rendus de CA ou d'AG afin que l'information soit toujours accessible, jusqu'à la nomination d'un nouveau référent universitaire.

3. MODIFICATION DES STATUTS

Deux points sont plus particulièrement évoqués :

- Le CA ne valide pas la proposition qui figure à l'article 11 : Le CA se réserve le droit de refuser l'adhésion en cas de prosélytisme politique ou religieux ou de démarche marchande. Cette proposition ne figurera pas dans la version présentée à l'AG extraordinaire
- Le CA valide la proposition de suppression de la différenciation en 4 collèges tout en maintenant le nombre de ses membres à 12
- Discussion sur la pertinence du délai de six mois entre l'adhésion et le droit de vote que nous proposions de supprimer ce que certains regrettaient. Nous avons convenu après coup, entre les présidents, de proposer que le droit de vote soit acquis par tous ceux à jour de leur cotisation à la date de convocation à l'AG.
- Les autres propositions sont validées

4. ORDRE DU JOUR DE L'A.G. EXTRAORDINAIRE

La réunion de l'AG extraordinaire sera exclusivement consacrée à la présentation, à la discussion et au vote concernant les différentes modifications proposées des statuts de l'UPA. Les propositions de modifications seront transmises aux adhérents avec la convocation à l'AG extraordinaire.

5. ORDRE DU JOUR DE L'A.G. ORDINAIRE

- conditions de reprise des cours : date, rythmes...
- conditions de choix du thème annuel
- élection des membres du nouveau Conseil d'Administration

6. DATE ET LIEU DE DEROULEMENT DES AG

La date ne peut pas être fixée ce jour car nous devons dans un premier temps signer la convention de partenariat avec l'université. Nous proposons toutefois, dans le

souci de respecter également les délais d'envoi des convocations, le **Mardi 24 janvier ou le Mardi 31 janvier 2023** (selon disponibilité de M. Jean Robert Alcaras et de M. Georges Linares, et dans le cas du 31, en avançant la réunion de regards croisés prévue le 31 à 16h), ou une autre date **après le 6 mars 2023.** Les deux réunions s'enchaîneront et se dérouleront en fin de journée sur une plage horaire qui reste à définir avec l'université à qui nous demanderons la mise à disposition d'un amphi pour l'occasion.

7. CONVOCATIONS AUX AG

L'envoi des convocations se fera par le mailing de l'UPA et la mise en ligne sur le site par Jean-Robert. Cet envoi devra comporter outre les ordres du jour, un exemplaire des statuts avec les modifications proposées par le CA et un bulletin de candidature au CA. Il devra également être précisément spécifié la nécessité de disposer de la *carte de visiteur* et les modalités pour l'obtenir seront rappelées.

8. DIFFUSION DE L'INFORMATION SUR CES AG

L'information sera indiquée sur le site de l'UPA et diffusée dans la gazette UTOPIA. A ce propos il faudra tenir compte des délais d'édition de la gazette et surtout de la date « butoir » de dépôt de l'information à publier. Nous sommes en contact avec Utopia à ce sujet. Une diffusion pourra également être envisagée avec France Bleue Vaucluse.

9. QUESTIONS DIVERSES

En l'absence de questions diverses, la séance est levée à 18h00